



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 23 mai 2022

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant le remplacement de deux tronçons de conduites d'eau potable PVC à Sugnens

No 09/2022 – séance du 20 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La réfection des conduites du réseau d'eau potable et de défense incendie s'inscrit dans le PDDE communal. Deux tronçons de conduites du réseau d'eau potable de Sugnens sont concernés, soit un au chemin du Battoir et de la Lignée, puis un autre tronçon qui alimente le Quartier de Pré-Morex. Ces conduites ont été posées il y a une trentaine d'années ; en PVC, ce matériau ne correspond plus aux exigences actuelles.

Le diamètre actuel des conduites est de 125 mm ne répond plus aux normes et prescriptions en vigueur en matière de défense incendie.

La Municipalité a mandaté le bureau Mosini & Caviezel SA pour établir un projet proposé ci-après.

2. Présentation du projet

Le projet prévoit le remplacement de la conduite existante par la pose d'une nouvelle conduite sur 185 mètres au chemin de Lignée et du Battoir et de 100 mètres à Pré-Morex.

Les nouvelles conduites projetées seront réalisées en PE Ø 160/130.8 mm PN 16. Les raccordements privés seront remplacés jusqu'en limite de domaine public et les propriétaires concernés seront approchés afin de définir s'ils souhaitent remplacer leurs conduites à leur frais sur le domaine privé.

Dans le quartier de Pré-Morex, une attention particulière sera portée aux différents aménagements privés existants qui seront traversés par la fouille de la nouvelle conduite.



Après les travaux de fouille, les chaussées traversées seront réfectionnées sur l'emprise de la fouille. Pour ceci, le projet prévoit de refaire l'encaissement avec 50 cm de grave surmontés d'une couche de 10 cm d'enrobé ACT 22N et d'un tapis de 4 cm d'AC 11N. Les autres aménagements seront remis en état à l'existant.

DEVIS ESTIMATIF

• Travaux de génie civil	CHF	240'000.00
• Appareillage eau potable	CHF	70'000.00
• Honoraires d'ingénieurs et géomètres (étude, mise en soumission, direction des travaux et ouvrages exécutés)	CHF	29'000.00

TOTAL DES TRAVAUX (TTC)

CHF 339'000.00

Ces montants sont basés sur des prix avant rentrée de soumissions et une estimation de 10 % pour divers et imprévus.

3. Financement

Les travaux de réfection des conduites du réseau d'eau potable et de défense incendie ont été annoncés dans le plafond d'endettement pour la législature 2021–2026 selon le préavis municipal 06/2021 accepté par le Conseil Communal de Montilliez dans sa séance du 13 décembre 2021.

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
- utilisation du fonds de réserve « Fonds Adduction d'eau » n° 2800.02 pour amortir une partie de l'investissement net ;
- amortissement du solde sur une durée de 20 ans.

4. Planning

- Adoption du présent préavis par le Conseil communal le 20 juin 2022
- Droit de recours du 21 au 30 juin 2022
- Mise à l'enquête du 23 juillet au 21 août 2022
- Soumissions et choix d'entreprises du 28 juin au 14 août 2022
- Travaux du 15 août au 22 octobre 2022
- En cas d'opposition, le projet sera décalé le temps d'obtenir la levée de celle-ci.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Montilliez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

- Vu le préavis 09/2022 de la Municipalité du 23 mai 2022,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter le préavis relatif à un crédit pour la réfection des conduites d'eau potable et de défense incendie sur un tronçon de 285 mètres ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. d'accorder à cet effet un crédit de CHF 339'000.- ;
4. de financer ces travaux par la trésorerie courante ou, si nécessaire tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir l'investissement net de CHF 339'000.- de la manière suivante :
 - a) amortissement initial de CHF 139'000.- par prélèvement sur le fonds de réserve n° 2800.02 « Adduction d'eau »
 - b) amortissement du solde de CHF 200'000.- sur une durée de 20 ans à raison de CHF 10'000.- par an dès le budget 2023 par le compte 810.331.01.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire adj. :



Catherine Reinhard

Délégué municipal : François Guizzetti